

## VERACASH

Société par actions simplifiée au capital de 1.363.844,50 euros

Siège social : 42 rue de Tauzia – 33800 BORDEAUX

RCS BORDEAUX 381 786 029

\*\*\*\*

### RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT

### EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Chers Associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire en application des statuts et de l'article L. 227-9 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente Assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus aux statuts.

Lors de cette Assemblée, vous entendrez également la lecture des rapports du Commissaire aux comptes.

### ACTIVITE DE LA SOCIETE

- DESCRIPTION DES PRINCIPALES ACTIVITES ET PRODUCTIONS

Notre Société a pour activité l'achat et la vente de matières et objets précieux, leur conservation dans des coffres sécurisés, la mise à disposition de services de paiement associés auxdits matières et objets précieux, ainsi que la conception et l'exploitation de sites internet et mobile pour la mise en relation des vendeurs et acquéreurs.

- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE – PROGRES REALISES OU DIFFICULTES RENCONTREES

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le onzième clos depuis sa constitution, notre Société a poursuivi son activité et a augmenté significativement son chiffre d'affaires qui s'élève à 137.969.234 euros, contre 94.160.797 euros au titre de l'exercice précédent. Les comptes font apparaître l'augmentation du chiffre d'affaires est liée autant à la vente de marchandises que à la fourniture de prestations de services aux clients.

Deux projets de développement initiés en 2023 ont été finalisés au cours de l'exercice et ont été mis en service au 1<sup>er</sup> novembre 2025, pour un montant total de 1.487.000 euros. Ils ont intégralement financés grâce à l'augmentation de capital réalisée en date des 21 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2021. Il est à noter qu'à la clôture de l'exercice, un autre projet demeure en cours de développement et figure en immobilisations en cours. Ce projet a fait l'objet d'une dépréciation à hauteur de 179 K€ sur l'exercice, compte tenu de difficultés rencontrées avec un sous-traitant.

Les produits d'exploitation s'établissent à 137.992.601 euros au 31 décembre 2025, contre 94.164.037 euros lors de l'exercice précédent, soit une augmentation significative de 46 %.

Les charges d'exploitation ont également augmenté et s'établissent à la somme de 136.709.008 euros, contre 93.804.804 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, soit une augmentation similaire de 45 %.

Le résultat d'exploitation ressort sur l'exercice positivement à hauteur de 1.283.593 euros, contre seulement 359.232 euros lors de l'exercice précédent.

Le résultat financier de notre Société s'élève à 17.784 euros, correspondant essentiellement à des dotations aux provisions sur ses immobilisations financières, des reprises sur des provisions similaires passées antérieurement et aux intérêts versés à notre société-mère A BUSINESS WORLD à hauteur de 7.128 euros, en contrepartie de son avance en compte-courant de 62.805 euros.

En l'absence de résultat exceptionnel et après prise en compte de l'impôt sur les sociétés d'un montant de 324.959 euros, le résultat net comptable de notre Société se solde par un bénéfice de 976.418,40 euros au titre de cet exercice, contre seulement 407.928,77 euros au titre de l'exercice clos en 2024.

Au 31 décembre 2025, le total du bilan de notre Société s'élevait à la somme de 7.938.993 euros.

Nous vous informons que notre Société auto-détient toujours 523.160 de ses propres actions, inscrites à l'actif de son bilan pour un montant de 575.476 euros.

Un mali de fusion lié à l'opération de fusion-absorption de l'ancienne filiale de notre Société, VERACASH CAPITAL, réalisée le 27 septembre 2024, figure toujours à l'actif du bilan de notre Société pour un montant de 271.968 euros.

- EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE – EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Il est précisé qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport.

- ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que notre Société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

- PRISE DE PARTICIPATION OU DE CONTROLE

Notre Société ne détient aucune participation dans d'autres sociétés.

- DELAIS DE PAIEMENT

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce et de l'article D. 441-4 du même Code, vous trouverez ci-après, pour les fournisseurs et les clients, le montant total hors taxe des factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2025, dont le terme est échu, ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au montant total des achats ou du chiffre d'affaire de l'exercice :

<b>Factures fournisseurs reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu</b>					
	De 0 à 30 jours	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	De 91 jours à plus	Total exercice clos le 31.12.2025
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>					
Nombre de factures concernées					
Montant total des factures concernées TTC	154.347 €	75.464 €	111.602 €	111.992	<b>453.406 €</b>
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	0,11 %	0,055 %	0,08 %	0,08 %	
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>					
Nombre de factures exclues					
Montant total des factures exclues					
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés</b>					
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux				

<b>Factures clients émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu</b>					
	De 0 à 30 jours	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	De 91 jours à plus	Total exercice clos le 31.12.2025
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>					
Nombre de factures concernées					
Montant total des factures concernées H.T					<b>Néant</b>
Pourcentage du chiffre d'affaires H.T de l'exercice					<b>Néant</b>

<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>	
Nombre de factures exclues	Néant
Montant total des factures exclues	Néant
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés</b>	
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux

- AUTRES INFORMATIONS

Le Président de notre Société est la société A BUSINESS WORLD (RCS 494 191 406), nommée par décisions unanimes des associés en date du 20 juin 2017, pour une durée illimitée. La société A BUSINESS WORLD a perçu au cours de cet exercice une rémunération de 126.666,72 euros au titre de son mandat de Président.

Le Directeur Général de notre Société est la société AUCOFFRE.COM (RCS 494 191 406), associée majoritaire, nommée lors de l'Assemblée générale ordinaire du 30 juin 2020, pour une durée illimitée. La société AUCOFFRE.COM a perçu au cours de cet exercice une rémunération de 96.000 euros au titre de son mandat de Directeur Général.

Nous vous proposons d'approuver leurs rémunérations respectives lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2025.

Nous vous rappelons que Monsieur Ignacio SAINZ IGLESIAS a présenté sa démission de son mandat de Directeur Général Délégué de notre Société le 20 juin 2025, et que les associés ont décidé de ne pas le remplacer.

Les membres du Conseil d'Administration de notre Société sont Monsieur Jean-François FAURE, Monsieur Maxime GRANDCHAMP et Madame Gabriela PELLIZZA, nommés par l'Assemblée générale mixte du 29 octobre 2020 par décisions des associés, pour une durée de trois (3) années, et dont le mandat est arrivé à expiration lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Leurs mandats ont été renouvelés lors de l'Assemblée générale ordinaire du 18 juin 2024, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, pour une nouvelle durée de trois (3) années, et arriveront à terme lors de la tenue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Le Commissaire aux comptes titulaire de notre Société est la société F.G.E.C.O SAS (RCS NANTERRE 841 883 671), représentée par son Président Monsieur Erik HABIB et son Directeur Général Madame Lyriane ABECASSIS. Elle a été nommée pour une durée de six ans par l'Assemblée générale ordinaire du 08 juillet 2020 et son mandat arrivera à terme lors de la tenue de la présente Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Le Commissaire aux comptes suppléant de notre Société est la société A 3 C - EXPERTISE COMPTABLE AUDIT ET CONSEIL (RCS BORDEAUX 379 600 547), représentée par ses co-Gérants Madame Pauline DAVANZO et Madame Urielle GUEGAN. Elle a été nommée pour une durée de six ans par l'Assemblée générale ordinaire du 08 juillet 2020 et son mandat arrivera à terme lors de la tenue de la présente Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Nous vous proposons de renouveler lors de l'Assemblée, qui se tiendra le 26 juin prochain, de renouveler le mandat de la société F.G.E.C.O SAS, Commissaire aux comptes titulaire.

En revanche, la nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant n'étant plus obligatoire, nous vous proposons de ne pas renouveler le mandat de la société A 3 C - EXPERTISE COMPTABLE AUDIT ET CONSEIL.

Au 31 décembre 2025, notre Société employait douze (12) salariés.

## RESULTATS

- PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les règles et méthodes comptables qui ont été mises en application pour l'établissement des comptes sociaux soumis à votre approbation sont mentionnées dans l'annexe jointe au bilan et au compte de résultat.

- ANALYSE SUCCINCTE DES RESULTATS LES PLUS SIGNIFICATIFS

	<b>31.12.2025</b>	<b>31.12.2024</b>
- Chiffre d'affaires hors taxes : .....	137.969.234	94.160.797
- Amortissements et provisions : .....	358.854	244.038
- Résultat d'exploitation : .....	1.283.593	359.232
- Résultat financier : .....	17.784	38.735
- Résultat exceptionnel : .....	-	18.309
- Impôt sur les sociétés : .....	324.959	8.348
- Résultat net : .....	976.418	407.929

- PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT ET DES RESERVES

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 d'un montant de 976.418,40 euros, comme suit :

- A titre de dividendes aux associés : la somme de 600.000 euros,
- Au poste « Autres réserves » : le solde, soit la somme de 376.418,40 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 *bis* du Code général des impôts, nous vous indiquons qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne présentent pas de charges non déductibles du résultat fiscal, dépenses dites « somptuaires » et de frais généraux non déductibles, tels que visés aux articles 39- 4 et 39-5 du Code général des impôts.

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général de votre Commissaire aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions correspondantes.

Fait à Bordeaux,  
Le 19 juin 2026.

**A BUSINESS WORLD**

*Représentée par M. Jean-François FAURE*

Président